

1987-0-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

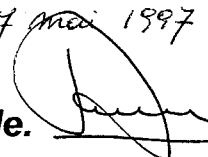
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française Libre-confessionnel
- Provincial et communal Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : *le 07 mai 1997*


2. Intitulé de l'unité de formation : **Philosophie : rationalité et éthique sociale.**

CODE : 07 110 1435 E 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

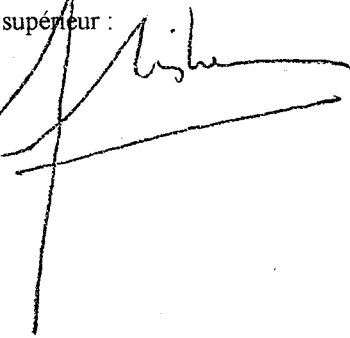
5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de: transition qualification
- du degré: inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input checked="" type="checkbox"/>	Social	<input checked="" type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : *29/04/97*

Signature du Président du Conseil supérieur : 

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation :

071101435E1

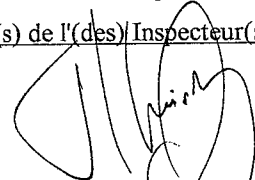
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
<i>Philosophie : rationalité et éthique sociale.</i>	CG	B	64
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

ndant  21/05/97

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 JUIN 1997

Signature :


A. COLLINET
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

UNITE DE FORMATION: Philosophie : rationalité et éthique sociale

1. Finalités de l'unité de formation

1.1 Finalités générales:

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

L'unité de formation a pour but de :

- favoriser l'apprentissage de la liberté de penser;
- développer des outils relatifs à la logique et à l'argumentation;
- élucider, découvrir, révisiter des références aux textes relatifs aux moments charnières de la philosophie;
- développer le souci de citoyenneté responsable;
- exercer un dialogue critique nourri des acquis classiques préalables.

UNITE DE FORMATION: Philosophie : rationalité et éthique sociale

2. Capacités préalables requises

2.1 Capacités

Etre capable de :

- Rédiger le compte-rendu d'un article de presse en rapport avec l'actualité et l'exposer oralement.

2.2 Titre pouvant tenir lieu

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

UNITE DE FORMATION: Philosophie : rationalité et éthique sociale

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes.

Aucune recommandation particulière.

UNITE DE FORMATION: Philosophie : rationalité et éthique sociale

4. Programme des cours.

- Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.
- Présenter la naissance de la pensée rationnelle en Occident et quelques moments de son évolution afin d'inscrire le cours dans une perspective historique.
- Développer la capacité argumentative à propos des questions philosophiques : apprendre à conceptualiser, à problématiser, à argumenter. Ces capacités s'exerceront à partir d'écrits philosophiques et de questions d'actualité.
- Analyser des problèmes éthiques de la société contemporaine dans leurs dimensions personnelles, sociales et politiques (l'être, avec autrui, au monde) sur base de théories de philosophie éthique et politique.
- Amener l'étudiant à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques en général et aux valeurs véhiculées dans des domaines ou contextes particuliers (conférences-débats animées par des témoins d'une expérience et d'une réflexion en matière de sciences exactes et humaines)

UNITE DE FORMATION: Philosophie : rationalité et éthique sociale

5. Fixation des capacités terminales.

- Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de conceptualiser, de problématiser et d'argumenter.

Il pourra donc se positionner comme acteur et producteur de savoirs construits dans l'interaction avec les textes, le professeur, les témoignages évoqués et les autres étudiants.

- Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera essentiellement tenu compte de l'aptitude de l'étudiant à résumer et à commenter un texte, de nature philosophique.

UNITE DE FORMATION: Philosophie : rationalité et éthique sociale

6. Chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant.